



## Déclaration liminaire du SE-UNSA à la CAPA des PLP du 2 juin 2020

Monsieur le directeur des ressources humaines,

Le SE-UNSA exprime sa vive surprise de constater que plusieurs collègues (4) normalement promus au barème, sont retirés de la liste des promus effectivement, avec l'argument de l'insuffisance professionnelle.

Nous rappelons que le nouveau système des carrières, comporte maintenant 3 grades, et qu'il est posé que l'accès à la hors classe est dorénavant acquis pour tous. **La Hors -Classe ne doit pas être une réplique de la Classe Exceptionnelle.**

Il n'est pas acceptable que les deux plus gros barèmes des promouvables soient écartés de leur promotion, ainsi que ceux des rangs 37 et 38. Ces collègues ont déjà été sanctionnés avec un avis « à consolider » ce qui leur donne moins de points sur la partie « mérite » et ce qui les ont fait attendre plus que les autres cette promotion Hors Classe. **La Hors-Classe ne doit pas être « le choix du roi ».** Nous rappelons que l'appréciation finale est figée, ces collègues ne peuvent donc l'améliorer, et nous le regrettons.

Nous demandons à ce que les collègues qui ont été évincés soient réintégrés dans le tableau d'avancement. De même les retraitables doivent être inscrits au tableau d'avancement, afin de pouvoir choisir de faire une année supplémentaire et bénéficier de leur promotion de grade.

**Difficile également de ne pas revenir sur la loi de Transformation de la Fonction publique alors que cette CAPA est la dernière à traiter des promotions à la hors-classe des PLP.** Nous réitérons ici notre opposition à cette loi. Celle-ci n'est ni dans l'intérêt des personnels ni dans celui des services. En entravant la transparence des actes de gestion, elle suscite, en effet, de nombreuses interrogations et de l'amertume de la part de nos collègues. La hausse des recours ne manquera pas d'alourdir le travail des services.

**L'opacité n'est pas la bonne voie pour rétablir la confiance des personnels vis-à-vis de leur administration.**